



PP xxxxx02072025

**La CFE-CGC signe
l'accord en faveur des transitions et reconversions professionnelles**

CFE-CGC

59 rue du Rocher

75008 Paris

☎ 01 55 30 12 12

www.cfecgc.org

La CFE-CGC a pris la décision à l'unanimité lors de son comité directeur réuni le 2 juillet 2025 de signer l'accord en faveur des transitions et reconversions professionnelles.

Cet accord a pour mérite essentiel pour la CFE-CGC de commencer à simplifier l'accès au financement des reconversions pour les entreprises mais également de fluidifier et sécuriser les personnes et entreprises qui rentreront dans les dispositifs de reconversion externe.

il indique également que l'utilisation du CPF (en co-construction) au sein de l'entreprise doit être généralisée afin de récupérer du financement mais avec une double limite de 50% sur les frais pédagogiques et les droits contenus dans le CPF du salarié.

Enfin si cet accord présente des avancées, pour la CFE-CGC des marges de progression, pour parvenir à une efficacité satisfaisante des reconversions existent encore largement. La prochaine étape, urgente serait de créer un espace d'intermédiation interprofessionnelle en région entre les entreprises qui doivent faire évoluer leur structure d'emploi tant à la hausse qu'à la baisse pour faire face de façon réelle aux évolutions structurelles du marché du travail à venir.

Pierre Jan

**Relations Presse et
institutionnelles**

01 55 30 12 92

06 32 05 69 02

pierre.jan@cfecgc.fr